

MAIRIE DE Versonnex
01210

Délibération n° : D2025004014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Date de la convocation : 31 mars 2025
Votes exprimés : 18

Séance du 07 avril 2025

Le 07 avril 2025 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Versonnex, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER - Jean-Laurent FERNEL - Marie-Anne SOLETTI - - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS : Franck PERRET donne pouvoir à Jacques DUBOUT – Emeline HEDRICH donne procuration à Marie-Anne SOLETTI – Jocelyne PERTY donne procuration à Donata ROTH - Roxane PERRET donne procuration à Jean-Laurent FERNEL - Michael BIRNER donne procuration à Patrick HEIDELBERGER

ABSENT : Cyrille ROBERT

Secrétaire de séance : Laurence TAQUET

OBJET : FISCALITE (7.2.1) - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

VU l'article 1639A du Code Général des Impôts (CGI) ;

VU la loi de finances rectificatives 2020 ;

VU la réforme de la fiscalité, notamment la suppression de la taxe d'habitation ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Anne SOLETTI ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement et d'investissement comme suit :

DECIDE de fixer les taux des contributions directes locales pour 2025 comme suit :

- **Taxe Foncières sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 29,14 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 57,07 %.**
- **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 14,72%**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT

Secrétaire de séance
Laurence TAQUET

Rendu exécutoire
Le 10/04/2025
Publié
Le 11/04/2025

